



Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature (BTSA GPN)

Formation en apprentissage niveau 5 en 2 ans

CE BTSA FORME DES TECHNICIENS DE TERRAIN EN CHARGE DE LA GESTION ET DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DES ECOSYSTEMES

PREREQUIS

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- Pour les titulaires d'un BTS au minimum à l'entrée de la formation, un aménagement est possible.

OBJECTIFS ET COMPETENCES ATTESTEES :

L'objectif de la formation est de former des techniciens supérieurs polyvalents capables de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Réaliser une expertise naturaliste
- Conduire une opération de gestion environnementale
- Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement
- Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature
- Contribuer au dialogue territorial

METHODES MOBILISEES

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise,
- Travaux pratiques et mises en situation via des cas concrets,
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes en entreprise.

CERTIFICATION

- Code RNCP : 38351
- Organisme certificateur : Ministère de la souveraineté alimentaire
- Date d'enregistrement de la certification : 19/10/2022

DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

La candidature à la formation est possible à partir de janvier, par le biais de Parcoursup.

La formation se déroule d'août à juin sur 42 semaines en 2 ans, soit 1400 heures, auxquelles il faut ajouter 42 semaines en entreprise.

TARIF(S)

Dans le cadre de l'apprentissage, le coût de la formation est généralement pris en charge par les organismes financeurs.

Le reste à charge de l'apprenant est dans ce cas égal à zéro.

Des informations plus précises vous seront transmises lors de la signature du contrat. Contactez-nous pour plus d'informations.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti(e).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôles en cours de formation (CCF) (50% de la notation globale) et évaluation des épreuves terminales en fin de formation (50% de la notation globale).

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES

Les domaines d'interventions du Technicien Supérieur « gestion et Protection de la nature » intéressent des secteurs professionnels comme :

- Les Organismes et Associations de Gestion de milieux naturels : Conservatoires du littoral, Conservatoire des sites naturels, Fédérations de chasse, Fédération de pêche, Office National des Forêts, Parc Régionaux, Réserves naturelles, Associations de la protection de la nature, CPIE, ...
- Les Administrations et les Collectivités territoriales : Communes et groupements

de communes, Syndicats mixtes, Syndicats des rivières, Services environnements des mairies...

- Les Bureaux d'études environnementales (faune, flore, habitats, ...)
- Les structures d'éducation à la nature : clubs CPN, fermes pédagogiques, CPIE, ...

Poursuite d'études possible.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap.

RESPONSABLES DE L'ACTION / CONTACT

Elise VUILLAMY, Directrice
Tél. : 02 35 34 71 22
Mél : mfr.coquereaumont@mfr.asso.fr

Charlotte DANKIW, Responsable de la formation / Formatrice
Tél : 02 35 34 71 22
Mél : charlotte.dankiw@mfr.asso.fr

Solinda MENDY, Secrétaire/Référente handicap
Tél : 02 35 34 71 22
Mél : solinda.mendy@mfr.asso.fr

MAJ le 04/07/2024